

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 15 février 2021**

Délibération N°6 du 15 février 2021

Date de convocation 11.02.21	Étaient présents : (20) Maryline Fournier, Maire
Date d'affichage 11.21.21	Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils, Serge Planchon Adjointes, Agnès Corruble, Emmanuelle Duplessis Yaha, Patrick Jouen, Mickaël Lefebvre (arrivé à 18h15), Julien Ménard, Isabelle Normand, Céline Obin, Véronique Obin, Isabelle Poulain, Vincent Prié, Gérard Sadé, Guy Sénécal, Rachida Slamani, Arlette Vivet.
Nombre d'élus : En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23	Étaient Excusés : (3) Dominique Paul ayant donné délégation à Vincent Prié, Pascal Ancelot ayant donné délégation à Emmanuelle Duplessis Yaha, Benoit Boudet ayant donné délégation à Maryline Fournier.

Secrétaire de séance : Philippe Gautrot

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION « 30 MILLIONS D'AMIS »

Stérilisation et Identification des chats errants

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Patrick Jouen, Conseiller municipal délégué à la sécurité

Vu :

- Le Code de la Santé Publique
- Le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles L.211-11, L.211-22 à L.211-27
- Le Règlement sanitaire Départemental de Seine Maritime

Rappelle que la prolifération des chats errants sur le territoire de la commune engendre des problèmes de nuisances impactant la qualité de vie des habitants ainsi que de salubrité.

Le Maire est responsable des animaux errants dans sa commune mais pour remédier à ce problème il ne peut agir que dans un cadre bien défini.

La meilleure solution pour éviter les colonisations et désagréments dénoncés par les habitants réside dans une gestion durable des chats dits « libres » consiste à procéder à leur capture, leur identification, leur stérilisation puis de les relâcher.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le partenariat avec la fondation « 30 millions d'amis » en vue de la stérilisation et l'identification des chats errants dans les lieux publics de la commune d'Arques-la-Bataille.



- Autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune et la fondation « 30 millions d'amis ».

- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end. The signature is placed over a circular official stamp, which is partially obscured by the ink. The stamp appears to be a blue ink seal or stamp, but its details are not clearly legible.